



Editorial : Conseil Supérieur de l'Éducation du lundi 9 juillet 2007, Déclaration commune

Les organisations FSU, SNEP, SNES, SNUIPP, SNUEP, UN-
SA Education, SE-UNSA, SNPDEN-UNSA, SIEN-UNSA,
UNSEN-CGT, SGPEN-CGT, SUD Education, Ligue de l'En-
seignement, FCPE, UNL, FEP-CFDT, SGEN-CFDT, CFDT
tiennent à alerter solennellement le ministre de l'Éducation
Nationale sur les milliers de suppressions d'emplois annoncés
par le gouvernement dans le cadre de la préparation du bud-
get 2008 dans l'éducation nationale.

Ces coupes budgétaires, d'une ampleur inégalée, constitue-
raient une bien singulière façon d'afficher la priorité à l'édu-
cation mais aussi de lancer des négociations sur les métiers.
L'obsession de réduction des coûts prendrait ainsi le pas sur
l'estimation des besoins éducatifs et hypothèquerait sérieuse-
ment les discussions futures sur l'avenir du système éducatif
et de ses personnels.

Ces mesures ne peuvent qu'avoir de lourdes conséquences sur
l'encadrement des élèves, sur les conditions d'apprentissage
dans les écoles et les établissements scolaires, les possibilités de
choix d'orientation, l'accueil des jeunes en situation de handi-
cap ou le fonctionnement des services.

Comment croire dans ces conditions à la volonté ministérielle
en matière de soutien et d'aide aux enfants en difficulté,
d'Éducation Prioritaire, de réussite de tous ?

Cela fait craindre que les annonces répétées concernant le
soutien et l'accompagnement scolaire après la classe, le déve-
loppement du sport, des activités artistiques et culturelles à
l'École, si elles sont mises en place, le soient par affaiblisse-
ment des enseignements scolaires et remise en cause de res-
ponsabilités du service public d'état.

Les organisations FSU, SNEP, SNES, SNUIPP, SNUEP, UN-
SA Education, SE-UNSA, SNPDEN-UNSA, SIEN-UNSA,
UNSEN-CGT, SGPEN-CGT, SUD Education, Ligue de l'En-
seignement, FCPE, UNL, FEP-CFDT, SGEN-CFDT, CFDT
n'accepteront pas une telle remise en cause de l'offre et de la
qualité d'éducation.

Ministère de l'Éducation nationale, compte-rendu Comité central hygiène et sécurité du 12 juin

L'administration présente Madame Isabelle Faibis, nouveau
médecin conseiller technique auprès du Ministre.

Administration : P.Lafay, chargé de la sous-direction des étu-
des de gestion prévisionnelle, statutaires et de l'action sanitaire
et sociale, E.Bernet, chef de service, adjoint au directeur géné-
ral des ressources humaines, T.Le Goff, chef de service, adjoint
au directeur des personnels enseignants ; M.Augris, (IHS) et les
services,

Jean Marie Schléret, président de l'observatoire de la sécurité
OS : FSU (E.Labaye, S.Duquesne, A.Dufour, N.Lonjou, F.
Dayma), CGT, FO, SGEN/CFDT, UNSA Education

Agence pour l'enseignement fran- çais à l'étranger : majorité absolue pour la FSU, un message clair des personnels

Les quelques 10 000 personnels de l'Agence pour l'ensei-
gnement français à l'étranger étaient consultés pour dési-
gner les organisations syndicales appelées à les représenter
au Comité technique paritaire.

La FSU devance largement les 7 autres syndicats candidats
en obtenant la majorité absolue des suffrages exprimés et 4
des 5 sièges : 55,6% soit une progression de 7,5 points et le
gain d'un siège. Avec 25% des exprimés, l'Unsa-éducation
enregistre un recul de 3,6 points et perd un de ses 2 sièges.
À l'exception du Sgen-Cfdt (9,8%, moins 0,8 point), tou-
tes les autres organisations réalisent un score inférieur à
5%.

Par leur vote, les personnels ont apporté leur soutien à
l'action constante de la FSU et de ses syndicats contre l'ar-
bitraire et pour la transparence à l'Aefe. Ils ont aussi affir-
mé leur exigence d'une amélioration de la protection so-
ciale et de la rémunération des recrutés locaux mais aussi
l'augmentation des ISVL (indemnité spécifique de vie lo-
cale) et de l'avantage familial pour les personnels rési-
dents ainsi que le maintien et le développement des pos-
tes. Ils ont aussi affirmé leur volonté de défendre et d'amé-
liorer un service public d'enseignement de qualité à
l'étranger.

La direction de l'Aefe et le ministère des affaires étrangères
et européennes doivent entendre ce message clair, appor-
ter des réponses positives aux demandes présentées, dans
le cadre d'un dialogue social respectueux des choix des
personnels.

Communiqué de presse FSU du 5 juillet 2007

en place son plan d'action amiante publié au Bulletin officiel de l'éducation nationale n°45 du 17 novembre 2005, au travers de 3 documents.

Les représentants du personnel sont satisfaits de la brochure finale et rappellent qu'un certain nombre de leurs propositions retenues ont permis ce résultat. En revanche, la circulaire aux recteurs manque de clarté et est difficilement compréhensible.

La FSU pose le problème des personnels qui partent en retraite en fin d'année scolaire et ceux déjà en retraite.

2 réponses de l'administration :

a- Elle va contacter les Secrétaires Généraux des rectorats pour qu'ils envoient la brochure aux personnels qui partent cette année.

b- Cet été est prévu un groupe de travail (experts et médecin conseiller technique) avec la FP : comment recenser les personnels déjà en retraite ? Un texte permettant un suivi postprofessionnel est en cours d'élaboration à la Fonction Publique.

Ce serait une avancée significative, puisque cela permettrait aux fonctionnaires de pouvoir être suivis après leur départ en retraite, ce qui est le cas dans le privé mais pas encore dans la FP

Le Ministère devait envoyer courant Juin dans les rectorats la **brochure de sensibilisation sur les risques liés à l'amiante** qui vise à l'information des collègues sur les risques que fait courir l'amiante à la santé des personnels.

Cette brochure est d'ores et déjà en ligne sur le site du ministère : « www.education.gouv.fr »

Il est prévu que cette brochure soit distribuée aux collègues à la rentrée scolaire 2007-2008.

Il appartiendra aux Inspecteurs d'académie d'en assurer la transmission. Nous avons demandé que les chefs d'établissement attirent l'attention des collègues sur cette brochure lors de la pré-entrée.

Nous avons demandé et obtenu que les personnels en disponibilité, congés parentaux, arrêt maladie, retraités de l'année, TZR, etc... puissent être destinataires de cette brochure.(reste à faire appliquer sur le terrain)

D'autre part une **note d'information** sera adressée :

- aux enseignants du 1er degré nés en 1954 et avant, ainsi qu'à ceux qui prévoient un départ en retraite anticipé.

-aux personnels du second degré qui sont nés en 1949 et avant. Elle sera accompagnée d'un questionnaire d'évaluation pour les personnels du second degré dont les métiers sont considérés à risque par le Ministère (pour l'essentiel, disciplines technologiques et professionnelles)

Le Ministère considère que les enseignants du premier degré et une très grande partie de ceux du second degré, n'ont pas été exposés du fait de leur activité aux poussières d'amiante. Il effectue une distinction entre l'exposition passive à l'amiante susceptible de se trouver dans des locaux scolaires et une exposition générée par l'activité professionnelle en elle-même (manipulation)

De ce fait, il exclut du questionnaire les enseignants du 1er degré et une majorité d'enseignants du second degré (disciplines générales), ainsi que les personnels administratifs, ce que nous avons contesté.

Toutefois, les collègues qui pensent avoir été exposés du fait de leur activité, soit avant leur entrée à l'éducation nationale, soit par l'exercice d'autres métiers et disciplines « à risques » à l'éducation nationale, pourront télécharger à partir du site du ministère un **questionnaire d'autoévaluation d'exposition**. Nous conseillons à tous les collègues ayant exercé dans des bâtiments susceptibles d'avoir été amiantés, de remplir ce questionnaire. Enfin, concernant les TOS : inquiétude de l'ensemble des OS sur la réponse de l'administration « Tous les TOS transférés sur

les collectivités territoriales (CT) recevront la brochure, mais seront suivis par les médecins de prévention des CT puisque l'ensemble des crédits (masse salariale) a été transféré et l'EN ne peut imposer un suivi aux CT.... (Il en est de même pour l'action sociale). Les syndicats concernés devront être vigilants sur le suivi effectif de ces collègues.

A la suite de ce questionnaire, un suivi médical devrait se mettre en place pour les personnels concernés.

Concernant le **document technique amiante** (obligatoire), le Ministère est bien en peine de dresser un état des lieux pour les écoles et les établissements du second degré. Ce document a pourtant son importance pour la traçabilité des écoles et établissements secondaires « amiantés ».

L'Enquête Sécurité de l'Observatoire Pour les Etablissements (ESOPE) montre que sur un panel de 4000 collèges et lycées, 82% l'ont réalisé, mais 11% ne savent pas si cela a été fait ! Cela pose un problème important d'articulation et d'information entre les collectivités territoriales et l'éducation nationale.

La FSU manifeste son inquiétude sur la difficulté pour les médecins de prévention en à prendre en charge ce suivi amiante, en raison de leur faible nombre. L'administration informe le CCHS qu'il a été demandé pour le prochain budget la création de 20 postes de médecins de prévention. La FSU exige qu'un bilan du recrutement des médecins de prévention créé au budget 2007 soit donné au OS en septembre 2007. Elle acte cette nouvelle demande de 20 recrutements mais avec les autres organisations, rappelle son exigence de recrutements à la hauteur des besoins. (aujourd'hui 1 médecin de prévention pour environ 18000 agents !) Cela va certes baisser en raison du départ des TOS, mais reste très élevé)

BILAN DE LA PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

L'administration a dépouillé les procès verbaux des CHS.

Il apparaît, concernant les CHS académiques que 12 académies sur 29 les réunissent 2 fois par an, 15 académies se réunissent 1 fois par an et 2 académies pas du tout.

Concernant, les **CHS départementaux**, 75% les réunissent (donc 25% ne les réunissent jamais), seulement 25% les réunissent 2 fois par an.

On est donc très loin des obligations du décret 82-453 du 28 mai 1982.

Concernant les **ACMO**,

- 69% des académies ont un ACMO dont 53% à temps plein, 26% à mi-temps, 72% relèvent de la catégorie A et 28% de la catégorie B. 90% de ceux ci ont reçu une formation initiale de 13 jours.

Les moyens en ACMO académiques sont donc notoirement insuffisants.

-90% des départements ont un ACMO, dont seulement 7% à temps plein.

-dans le 1er degré, 56% des circonscriptions ont un ACMO contre 71% en 2005, ce qui signe une baisse significative.

D'autre part 52% des académies ont un **programme annuel de prévention, généralement repris du programme national.**

Concernant la mise en place du **document unique**, 87% des académies ont fait des réunions d'information, dont 76% en direction des chefs d'établissement. Mais pour l'instant **10% des EPLE seulement ont mis en place leur document unique.**

Dans le premier degré, ce sont les chefs de service départementaux qui sont responsables de leur mise en place en s'appuyant sur les ACMO.

Concernant les sujets traités dans les CHS, il semble ceux-ci sortent souvent du strict cadre des personnels, pour s'orienter vers celui des élèves, ce qui ne relève pas des compétences des

Lettre de mission à Xavier Darcos, ministre de l'éducation nationale

Monsieur le Ministre,

Les résultats de l'élection présidentielle et des élections législatives qui viennent d'avoir lieu dans notre pays montrent l'ampleur de l'attente de changement manifestée par les Français. En élisant au Parlement une large majorité présidentielle, ils ont voulu donner au gouvernement, sans aucune ambiguïté possible, tous les outils nécessaires à la réussite de sa mission. Ce gouvernement, auquel vous appartenez, n'a désormais qu'un seul devoir : celui de mettre en œuvre le programme présidentiel et, au-delà, de réconcilier nos compatriotes avec l'action politique en lui prouvant qu'elle peut encore changer les choses et rendre à notre pays la maîtrise de son destin.

Tout au long de la campagne présidentielle, des engagements ont été pris dans le champ de vos compétences ministérielles. Il va de soi que nous attendons de vous que vous les teniez. L'objet de cette lettre de mission est de vous préciser les points qui, parmi ces engagements, nous paraissent prioritaires et sur lesquels nous vous demandons d'obtenir rapidement des résultats.

Nos compatriotes sont très attachés à l'école gratuite, laïque et républicaine. Ils savent que, pour des générations entières, elle a été le moteur du progrès social et le pilier de l'égalité des chances. Pour cela, elle n'a jamais craint d'exiger le meilleur et le plus difficile de chacun des élèves qui lui étaient confiés. Et c'est à juste titre que, pour ces motifs, l'école est au cœur du pacte républicain et nous est particulièrement chère.

Or, force est de constater que notre école assure aujourd'hui difficilement le rôle que la nation attend d'elle. 20% des élèves sortent du système scolaire sans qualification : chaque année, des dizaines de milliers de jeunes affrontent le marché du travail avec un lourd handicap. Les classements internationaux des différents systèmes éducatifs montrent pour leur part que notre école ne tire pas assez vite les conséquences de la bataille mondiale de l'intelligence sur le niveau de formation requis des élèves et les qualités intellectuelles qu'il convient de développer chez eux pour répondre aux attentes du monde professionnel. Au-delà, l'école peine à assurer l'égalité des chances. Les différences de niveau entre les établissements sont devenues trop importantes pour garantir à tous les enfants une égalité réelle des chances devant l'enseignement supérieur, l'insertion professionnelle et même tout simplement la réussite de leur vie adulte. Corrélativement, la carte scolaire ne s'impose trop souvent qu'aux familles qui n'ont pas les moyens ou les relations pour la contourner.

L'éducation a été l'un des enjeux majeurs de la campagne électorale. Nos concitoyens la savent essentielle pour l'avenir de leurs enfants et même de notre pays tout entier. L'école est un maillon déterminant de la civilisation que nous voulons construire et dans laquelle nous voulons vivre. La mission qui est la vôtre au sein du gouvernement revêt dès lors une importance toute particulière. Il vous incombe de rétablir l'école dans sa mission fondamentale de transmission des valeurs, de formation des intelligences, d'élévation des esprits, de préparation à la vie adulte et professionnelle, de pilier de l'égalité des chances, en ayant à cœur que l'école regarde vers l'avenir et non pas qu'elle cultive la nostalgie du passé.

Aucun gouvernement ne peut prétendre faire de l'éducation une priorité s'il ne commence pas par revaloriser la condition enseignante. C'est pourquoi nous avons engagé avec vous-même les travaux et les concertations nécessaires à cette fin. Nous souhaitons que l'autorité des professeurs soit respectée, que leurs compétences soient reconnues, que leur formation soit mieux assurée. Vous garantirez la liberté pédagogique des enseignants, en contrepartie de quoi vous les évaluerez plus régulièrement sur la base des progrès et des résultats de leurs élèves. La sécurité des établissements est pour sa part indispensable à un enseignement serein. Loin de sous-estimer cette question, vous prendrez au contraire toutes les dispositions nécessaires à cette fin en lien avec la ministre de l'Intérieur, de l'Outre-mer et des collectivités territoriales. Les familles et les enseignants le demandent.

Dans la continuité de la loi d'orientation du 23 avril 2005, vous veillerez, en lien avec la ministre de l'Enseignement supérieur et de la recherche, à ce que les instituts universitaires de formation des maîtres donnent aux enseignants les outils dont ils ont réellement besoin pour exercer leur métier, et non pas qu'ils cherchent à imposer certaines méthodes de préférence à d'autres. La formation des enseignants devra

durer cinq ans et sera reconnue par un diplôme de niveau master. Vous vous attacherez à améliorer le début de carrière des enseignants. Nous ne voulons plus que les enseignants les plus jeunes et les moins expérimentés soient systématiquement affectés dans les établissements les plus difficiles.

Nous voulons également que la rémunération des enseignants corresponde mieux à l'importance de leur rôle pour la nation, à court terme en permettant aux enseignants qui veulent travailler plus pour gagner plus de le faire, à moyen terme en conciliant mieux l'évolution des effectifs et l'évolution des rémunérations. Nous souhaitons que le mérite soit reconnu, tant au niveau individuel que collectif. C'est possible tout en étant objectif. Il nous semble naturel que chaque enseignant puisse maîtriser, par son travail, l'évolution de sa carrière et de ses revenus en s'investissant comme il le souhaite dans son métier principal et dans des activités complémentaires. Les obligations de service des enseignants devront tenir compte de cette nouvelle liberté qui leur est offerte.

L'école tarde trop à réagir face aux difficultés rencontrées par les élèves, laissant ainsi des dizaines de milliers d'élèves accumuler les échecs, entrer en sixième sans savoir bien lire, ni écrire, sortir de l'école sans qualification. Vous ferez de la réussite de chaque élève le premier objectif de votre mission en mettant en œuvre, pour cela, des moyens de soutien et en individualisant les parcours.

Dès la rentrée 2007, des études dirigées devront être proposées à tous les élèves de l'enseignement prioritaire, puis généralisées à l'ensemble des établissements scolaires à partir de la rentrée 2008. Pour les élèves les plus en difficulté, vous proposerez du soutien individuel, en veillant notamment à ce que celui-ci intervienne au plus tôt dans l'année scolaire et au plus tôt dans la scolarité des élèves afin qu'aucun d'entre eux ne soit durablement laissé sans assistance comme c'est trop souvent le cas aujourd'hui. Au collège, vous chercherez à concilier les nobles objectifs du collège unique, qui sont l'égalité des chances et la formation généraliste la plus longue possible pour chaque enfant, avec ceux de la réussite et de l'acquisition du socle des connaissances et des compétences fondamentales par tous les élèves. Pour cela, vous permettrez à chacun de suivre sa scolarité à son rythme. Ce faisant, vous éviterez les redoublements à l'identique qui sont rarement des réussites. Enfin, dans les quartiers les plus en difficulté, vous mettrez en place, en lien avec les communes, des structures d'accueil de la petite enfance dont le but sera de préparer à l'école des enfants issus de milieux très défavorisés et de leur donner les mêmes chances que les autres d'y réussir. Vous agirez pour cela en lien avec le ministre de l'Immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du codéveloppement, et le haut commissaire aux Solidarités actives contre la pauvreté. Nous voulons que chaque jeune Français puisse acquérir, grâce à l'école, la culture générale la plus large possible. C'est une condition pour vivre en homme ou en femme libre, en citoyen éclairé, et pour conserver, dans un monde qui évolue si vite, toutes ses chances de pouvoir changer plusieurs fois de métier au cours d'une seule vie professionnelle. C'est pourquoi nous vous demandons de mettre fin à l'apprentissage dit « junior », organisé dès l'âge de 14 ans, qui nous paraît un âge beaucoup trop jeune.

Pour autant, nous n'assimilons pas formation généraliste et formation déconnectée des métiers, pas plus que nous n'opposons le travail intellectuel et le travail manuel. Au contraire, nous estimons que tous les élèves, dès la classe de cinquième, devraient suivre un parcours de découverte des différents métiers. Ce sera le rôle d'un nouveau service public de l'orientation, que vous mettrez en place, que d'organiser ce parcours et de donner à chaque famille et à chaque élève des informations pertinentes, fondées sur des évaluations précises et publiques, sur les différentes filières de l'enseignement supérieur et de l'enseignement technique et professionnel. La réussite scolaire, c'est que chaque enfant puisse s'orienter dans une voie qui corresponde à ses projets personnels, à ses talents, aux besoins du marché du travail, et dans laquelle il s'épanouit aujourd'hui et plus tard.

Nous savons que la mixité sociale est un facteur de réussite d'un système éducatif et nous entendons le cultiver pleinement. Mais la carte scolaire, qui a été l'instrument de cette mixité depuis 1963, est aujourd'hui devenue un outil qui aggrave la ségrégation et empêche l'égalité des chances. Elle favorise le regroupement de certaines catégories de la population dans certains quartiers et contraint à l'inverse des élèves

méritants, dont les parents n'ont pas les moyens de contourner la carte, à rester dans des établissements qui ne leur offrent pas les mêmes chances de réussite qu'aux élèves privilégiés. En réalité, la carte scolaire sert d'alibi à une politique de mixité sociale qui ne se donne plus les moyens de réussir et dont l'échec le plus visible est la constitution de véritables ghettos scolaires. Cette situation n'est pas acceptable.

Face à cette question délicate, mais essentielle, nous vous demandons de faire preuve d'audace et de conviction, en vous inspirant notamment de l'exemple des nombreux pays étrangers qui ont supprimé avec succès leur carte scolaire. Notre objectif est de rendre la carte scolaire superflue par une égalisation du niveau des établissements qui permettra aux parents de choisir l'école de leurs enfants non plus en fonction du niveau réel ou supposé des établissements, mais du projet pédagogique mis en œuvre.

Pour cela, vous donnerez d'abord à tous les établissements plus de souplesse et d'autonomie, en particulier dans le domaine budgétaire, pour leur permettre de mettre en œuvre, sous le contrôle bien sûr de l'autorité académique, un projet pédagogique qui leur soit propre. Parallèlement, et en concertation avec les collectivités territoriales concernées, vous permettrez aux établissements de recruter en dehors de leur secteur une proportion croissante d'élèves, tout en leur imposant des obligations de mixité sociale et scolaire de leurs effectifs. Ainsi, l'obligation de mixité sociale ne sera plus une contrainte imposée aux familles, mais une responsabilité confiée aux établissements. Par des moyens supplémentaires et par des conseils et des contrôles plus fréquents, vous veillerez à soutenir davantage les établissements accueillant les élèves connaissant le plus de difficultés. Et vous accorderez également davantage de moyens aux établissements qui réussissent bien que situés dans des quartiers difficiles, parce que nous voulons soutenir cette réussite et non pas la pénaliser.

Face aux ghettos scolaires, vous mettrez en œuvre une politique spécifique, qui ne pourra être que progressive, mais qui n'en sera pas moins déterminée. Dès la rentrée 2007, vous identifierez une trentaine d'établissements les plus en difficulté et vous vous fixerez l'objectif d'en diviser par deux leurs effectifs, en répartissant dans d'autres établissements voisins les élèves en surnombre sur la base du volontariat. Vous doterez ces établissements en difficulté d'équipes éducatives renforcées et spécialement formées et vous leur demanderez de mettre en œuvre des projets éducatifs innovants permettant de passer d'une logique de relégation à une logique d'excellence. Vous étendrez progressivement cette politique, dont le but est de mettre fin à tous les ghettos scolaires. Ce volet de votre mission est pour nous déterminant. Nous voulons donner à chaque jeune de notre pays des chances égales de réussir, à chaque élève méritant d'atteindre le sommet de l'échelle sociale. Pour y parvenir, l'école, loin de réduire ses exigences et ses ambitions à l'égard des enfants les moins privilégiés, doit au contraire les renforcer. C'est notre conviction absolue.

Dans le même esprit, vous multipliez les internats de réussite éducative en zone urbaine, afin de donner à tous les élèves méritants les conditions de travail nécessaires pour poursuivre les meilleures études possibles. Vous permettrez par ailleurs aux 5% des meilleurs élèves de chaque établissement scolaire de rejoindre, s'ils le veulent, une classe préparatoire aux grandes écoles ou un établissement bénéficiant d'un statut de grand établissement ou d'université technologique. Ce dispositif constituera un puissant vecteur d'égalité des chances, un outil d'émulation au sein des établissements et donnera au baccalauréat un nouvel intérêt. Nous souhaitons également que les stages soient l'occasion pour les élèves d'élargir l'horizon de leurs ambitions sociales et professionnelles, ce qui suppose au minimum de les mutualiser entre les élèves.

S'agissant de l'enseignement sous contrat, qui répond à certaines attentes des familles, vous ne dissuaderez pas les établissements privés de s'installer dans des quartiers en difficulté et, au contraire, vous soutiendrez, lorsqu'ils existent, de tels projets d'installation, dans le respect des grands équilibres nationaux.

Sans renoncer à ses traditionnels et incontestables facteurs d'excellence, nous voulons que l'école offre un visage nouveau, en phase avec certaines aspirations modernes de la société.

Vous poursuivrez d'abord l'effort de scolarisation des enfants handicapés dans les écoles de droit commun entrepris avec succès par le précédent gouvernement. Nous voulons que tous les enfants de la République fréquentent les mêmes écoles et grandissent ensemble.

Nous voulons ensuite que la place du sport à l'école soit doublée car le sport est une école de la vie et développe des qualités humaines précieuses dans le monde professionnel et dans la vie adulte. Il devra faire partie du socle des connaissances et des compétences fondamentales.

Pour toutes les familles qui le souhaitent, le mi-temps sportif devra devenir possible.

Nous voulons que l'enseignement culturel et artistique soit significativement renforcé car c'est un facteur d'élévation individuelle et collective, et, dans un pays comme le nôtre, attaché à sa langue et à la vigueur de sa culture, un élément d'identité nationale. Vous créerez à cet effet, notamment, un enseignement obligatoire de l'histoire de l'art et vous veillerez à la transmission du patrimoine littéraire de notre pays. L'école d'un grand pays doit faire lire de grands textes. Vous ferez en sorte que, de la maternelle au baccalauréat, tous les élèves aient une pratique artistique. L'épreuve de pratique artistique au baccalauréat sera valorisée. Vous inciterez par ailleurs chaque établissement scolaire à établir des liens avec un établissement culturel permettant, entre autres, des échanges entre les élèves et les artistes.

Nous souhaitons enfin que l'enseignement des langues étrangères commence dès le cours préparatoire et que notre système éducatif se fixe comme objectif de faire en sorte que tout élève sorte bilingue du lycée, comme c'est le cas dans un nombre croissant de pays.

La mise en œuvre de ces orientations pose la question de l'ampleur actuelle des programmes scolaires et de la surcharge horaire imposée aux enfants, dont les journées de travail sont parfois plus longues que celles de leurs parents. De fait, les enfants français ont des emplois du temps plus lourds que leurs homologues étrangers sans que cela se traduise par un niveau scolaire général sensiblement supérieur. Vous ouvrirez donc une réflexion sur la manière de réduire le volume horaire imposé aux enfants tout en valorisant les activités collectives et d'ouverture, et sans renoncer à nos exigences essentielles, en particulier l'acquisition par tous les enfants du socle des connaissances et des compétences fondamentales. La plus grande autonomie des établissements doit avoir pour effet de permettre à chaque enfant de progresser à son rythme et de valoriser toutes les formes d'intelligence. Notre pays en a impérativement besoin.

Nous voulons également que les parents soient reconnus comme les premiers responsables de l'éducation de leurs enfants et que l'école travaille davantage avec les familles. Vous veillerez à ce que les parents soient informés le plus rapidement possible des difficultés de leur enfant, à ce que leur droit d'être reçus à leur demande et à brefs délais par les enseignants et les responsables d'établissement soit respecté, et à ce qu'ils soient plus associés aux décisions d'organisation de la vie scolaire dans les établissements.

En dernier lieu, nous souhaitons que vous mettiez en place un dispositif d'évaluation beaucoup plus conséquent de notre système éducatif. Celui-ci devra comprendre quatre volets : une évaluation systématique de tous les élèves tous les ans, afin de repérer immédiatement les élèves en difficulté et de pouvoir les aider ; une évaluation régulière des enseignants sur la base des progrès et des résultats de leurs élèves, et non pas sur les méthodes qu'ils utilisent, adossée à un dispositif réel de formation continue. Nos enseignants sont demandeurs de formation, de soutien, de conseil. C'est une forme de considération que nous leur devons ; une évaluation en profondeur des établissements, qui sera disponible pour les familles ; enfin, une évaluation indépendante et régulière de l'ensemble de notre système éducatif, afin que l'autorité politique puisse en permanence prendre les décisions nécessaires pour garantir la qualité de l'école et sa capacité à répondre aux obligations et aux attentes du monde contemporain.

Vous le savez, le programme présidentiel devra être mis en œuvre en respectant scrupuleusement notre volonté de préserver l'avenir des générations futures grâce à une gestion rigoureuse des finances publiques, conforme à nos engagements européens et composante essentielle de la démocratie irréprochable que nous souhaitons mettre en place.

Réussir les réformes attendues par les Français et cesser la spirale de l'endettement ne sont nullement inconciliables, mais sont au contraire deux objectifs complémentaires dès lors qu'il est décidé d'abandonner les politiques qui ne marchent pas au profit de politiques qui marchent. Répartir la pénurie est aussi lâche et inefficace que laisser courir la dette publique. Si nous voulons modifier en profondeur les structures et les modes d'intervention des administrations publiques, c'est pour que chaque euro dépensé soit un euro utile et que le potentiel humain inestimable de notre administration soit beaucoup mieux valorisé.

Dès cet été, une révision générale des politiques publiques, à l'instar de celle réalisée par le Canada au milieu des années 90, sera donc entreprise. Elle sera conduite, sous notre autorité, par le Secrétaire général de la Présidence de la République, le Directeur du cabinet du Premier ministre, le ministre du Budget, des comptes publics et de la fonction publique, le secrétaire d'Etat chargé de la Prospective et de l'évaluation des politiques publiques, ainsi que des personnalités qualifiées issues

du secteur public et du secteur privé, et des parlementaires. L'objet de cette révision générale des politiques publiques sera de passer en revue, avec la collaboration, naturellement, des ministres concernés, chacune des politiques publiques et des interventions mises en œuvre par les administrations publiques, d'en évaluer les résultats et de décider des réformes nécessaires pour améliorer la qualité du service rendu aux Français, le rendre plus efficace et moins coûteux, et surtout réallouer les moyens publics des politiques inutiles ou inefficaces au profit des politiques qui sont nécessaires et que nous voulons entreprendre ou approfondir. C'est dans le cadre de cette révision générale que sera mis en œuvre l'engagement présidentiel d'embaucher un fonctionnaire pour deux partant à la retraite et que nos objectifs de finances publiques sur cinq ans seront poursuivis et atteints (réduction de la dette publique à moins de 60% du PIB, équilibre budgétaire, baisse aussi rapide que possible des prélèvements obligatoires avec l'objectif d'une réduction de quatre points sur dix ans).

Nous vous demandons de vous impliquer personnellement et sans réserve dans cet exercice qui ne saurait remettre aucunement en cause la mission que la présente lettre vous confie, ni la priorité que le programme présidentiel confère à l'éducation dans le cadre d'un projet de civilisation. Les premières grandes réformes issues de la révision générale des politiques publiques interviendront dès la préparation des budgets pour 2008. Nous insistons sur le fait qu'un bon ministre ne se reconnaîtra pas à la progression de ses crédits, mais à ses résultats et à sa contribution à la réalisation du projet présidentiel, y compris sur le plan financier.

Sur l'ensemble des points de cette lettre de mission, vous nous proposerez des indicateurs de résultat dont le suivi sera conjoint. Nous souhaitons que figurent notamment, parmi ceux-ci, la réduction de

l'échec scolaire et de l'illettrisme, l'amélioration de notre classement dans l'évaluation internationale des systèmes éducatifs, la réduction des inégalités scolaires, l'augmentation de la mixité sociale au sein des établissements, la scolarisation des enfants handicapés, la montée en puissance du dispositif d'évaluation, la suppression des ghettos scolaires et la mise en place des internats de réussite éducative, la revalorisation de la condition enseignante, leur formation continue, et l'attractivité du métier d'enseignant.

En lien avec le ministre de l'Agriculture et de la pêche, vous veillerez à ce que ces orientations soient également mises en œuvre au sein de l'enseignement agricole, en préservant la spécificité de celui-ci. Sur un grand nombre de points, les réussites de l'enseignement agricole pourront d'ailleurs vous servir d'exemple utile.

Nous ferons le point d'ici un an de l'avancement de votre mission et des inflexions qu'il convient, le cas échéant, de lui apporter.

En vous renouvelant notre confiance, nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, en l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Le président de la République,
Nicolas Sarkozy

Le premier ministre
François Fillon

Lettre de mission à Valérie Pécresse, ministre de l'Enseignement supérieur et de la recherche

Madame la Ministre,

Les résultats de l'élection présidentielle et des élections législatives qui viennent d'avoir lieu dans notre pays montrent l'ampleur de l'attente de changement manifestée par les Français. En élisant au Parlement une large majorité présidentielle, ils ont voulu donner au gouvernement, sans aucune ambiguïté possible, tous les outils nécessaires à la réussite de sa mission. Ce gouvernement, auquel vous appartenez, n'a désormais qu'un seul devoir : celui de mettre en œuvre le programme présidentiel et, au-delà, de réconcilier nos compatriotes avec l'action politique en lui prouvant qu'elle peut encore changer les choses et rendre à notre pays la maîtrise de son destin.

Tout au long de la campagne présidentielle, des engagements ont été pris dans le champ de vos compétences ministérielles. Il va de soi que nous attendons de vous que vous les teniez. L'objet de cette lettre de mission est de vous préciser les points qui, parmi ces engagements, nous paraissent prioritaires et sur lesquels nous vous demandons d'obtenir rapidement des résultats.

A l'heure où s'engage une bataille mondiale de l'intelligence, il est impératif que la France réforme son système d'enseignement supérieur et de recherche pour le porter au meilleur niveau mondial. Elle doit parallèlement mettre fin à l'inacceptable gâchis que représentent l'échec universitaire et l'inadéquation de nombreuses filières d'enseignement supérieur aux besoins du marché du travail.

En tant que ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, vous êtes investie d'une mission absolument prioritaire au sein du gouvernement et pour la France. Votre objectif doit être de redresser l'état de notre recherche et de notre système d'enseignement supérieur et de conduire rapidement plus de bacheliers vers l'enseignement supérieur, plus d'étudiants vers le diplôme, plus de diplômés vers l'emploi.

Dès la session extraordinaire de cet été, vous présenterez au Parlement un projet de loi réformant la gouvernance des universités et leur permettant d'accéder à de nouvelles compétences et à de nouvelles responsabilités dans un délai maximum de cinq ans. Dans tous les pays du monde, la réussite universitaire repose sur

une plus grande liberté des universités pour recruter leurs enseignants et leurs chercheurs, moduler leurs rémunérations et revaloriser leur situation, choisir leurs filières d'enseignement, optimiser l'utilisation de leurs locaux, nouer des partenariats. L'accès des universités à ces nouvelles responsabilités s'accompagnera, dans le cadre d'une relation modernisée avec l'Etat, de moyens supplémentaires.

Il est essentiel que les jeunes Français s'orientent vers des formations qui correspondent à leurs projets personnels, à leurs talents, mais aussi à l'exigence d'une insertion professionnelle réussie. C'est pourquoi vous allouerez les moyens attribués aux établissements d'enseignement supérieur en fonction de leurs résultats en matière d'accès de leurs étudiants au diplôme et d'insertion de leurs diplômés sur le marché du travail. La clé de cet objectif réside dans l'évaluation des établissements d'enseignement supérieur, que vous devrez mettre en place et rendre publique. Naturellement, l'évaluation de chaque université devra tenir compte des caractéristiques de la population étudiante inscrite dans l'établissement.

Nous voulons que chaque bachelier conserve le droit de s'inscrire à l'université et qu'il soit libre de choisir l'université dans laquelle il veut étudier, mais nous n'acceptons plus que tant de jeunes Français échouent dans leurs études universitaires. Vous ferez de la réussite en licence un chantier prioritaire. Vous mettrez par ailleurs en place un dispositif d'orientation des étudiants à l'université permettant de garantir que chaque étudiant rejoint une filière dans laquelle il a des chances de réussir et d'obtenir un emploi. Le ministre de l'Education nationale ayant été désigné comme chef de mission pour la mise en place d'un grand service public de l'orientation, vous veillerez naturellement à vous coordonner avec lui pour que ce service public soit en mesure d'informer pleinement les élèves sur les différentes filières de l'enseignement supérieur, les aptitudes qu'elles requièrent, et la réalité de leurs débouchés. Un lien devra être assuré entre l'aide à l'orientation dispensée au sein des établissements scolaires et l'orientation active proposée par les universités au moment des inscriptions universitaires. Les étudiants et les enseignants des universités devront y prendre toute leur part.

Dans le cadre d'une politique d'enseignement supérieur fondée sur le principe de l'égalité des chances auquel le projet présidentiel est particulièrement attaché, vous veillerez à ce qu'aucun bachelier ne soit écarté des classes préparatoires aux grandes écoles au seul motif de ses origines ou de sa situation sociale. Vous ferez donc en sorte que chaque année, les 5% des meilleurs élèves de chaque établissement scolaire soient assurés de pouvoir rejoindre, s'ils le souhaitent, une classe préparatoire aux grandes écoles ou un établissement bénéficiant d'un statut de grand établissement ou d'université technologique.

Enfin, vous procéderez à une importante amélioration de la condition étudiante et de la vie universitaire, en associant, le cas échéant, à vos projets, collectivités locales et partenaires publics et privés. Vous ferez en sorte que les étudiants puissent disposer de logements, de bibliothèques, d'installations sportives dans les mêmes conditions que leurs homologues étrangers. Vous réformerez le système des bourses et créerez un dispositif de prêt à taux zéro permettant à tout étudiant d'être financièrement autonome et garantissant qu'aucun jeune Français ne soit écarté de l'enseignement supérieur pour des raisons financières. Nous pensons également que chaque étudiant devrait avoir la possibilité d'effectuer au moins un semestre de sa scolarité dans un autre pays d'Europe et nous vous demandons de viser cet objectif.

S'agissant de la recherche, vous ferez évoluer nos grands organismes de recherche vers un modèle davantage fondé sur celui d'agences de moyens finançant des projets. Vous placerez les universités au centre de l'effort de recherche, en confortant notamment leur responsabilité dans les laboratoires mixtes de recherche. Vous veillerez à ce que nos équipes publiques de recherche soient évaluées dans un cadre ouvert, et surtout à ce que l'évaluation ait des conséquences opérationnelles dans l'attribution des moyens. Nous souhaitons que la nation puisse concentrer une partie importante de son effort de recherche sur quelques grands secteurs particulièrement porteurs d'avenir, notamment la santé, Internet et l'ensemble des technologies de l'information et de la communication, les nanotechnologies, l'énergie et le développement durable. Vous prendrez toutes les dispositions nécessaires pour encourager l'effort de recherche et d'innovation dans les entreprises, notamment dans les PME. Vous encouragerez les brevets et la création d'entreprise au sein des universités par un dispositif de zone franche fiscale.

Nous voulons que la France devienne un lieu d'excellence universitaire et scientifique. Vous identifierez quelques campus universitaires susceptibles de devenir des campus de réputation mondiale, en particulier le plateau de Saclay qui sera considéré comme un grand chantier présidentiel. Vous veillerez à la création de campus de réputation européenne dans les régions. Les conditions de l'emploi scientifique seront intégralement revues afin de retenir nos meilleurs éléments et d'attirer les meilleurs enseignants et chercheurs du monde entier et de leur offrir des conditions de travail, de carrière et de rémunération valorisant le talent et la compétence, et comparables à la situation des chercheurs et des enseignants dans les autres grandes nations développées.

Nous considérons que la mission qui vous incombe est parmi les plus importantes et les plus urgentes pour l'avenir de notre pays. Vous bénéficierez des moyens nécessaires pour la mener à bien, mais nous vous renouvelons notre ferme conviction que l'engagement de moyens supplémentaires ne peut en aucun cas nous dispenser de réformes de fond, ni d'un réexamen des moyens aujourd'hui disponibles.

Vous le savez, le programme présidentiel devra être mis en œuvre en respectant scrupuleusement notre volonté de préserver l'avenir des générations futures grâce à une gestion rigoureuse des finances publiques, conforme à nos engagements européens et composante essentielle de la démocratie irréprochable que nous souhaitons mettre en place.

Réussir les réformes attendues par les Français et cesser la spirale de l'endettement ne sont nullement inconciliables, mais sont au contraire deux objectifs complémentaires dès lors qu'il est décidé d'abandonner les politiques qui ne marchent pas au profit de po-

litiques qui marchent. Répartir la pénurie est aussi lâche et inefficace que laisser courir la dette publique. Si nous voulons modifier en profondeur les structures et les modes d'intervention des administrations publiques, c'est pour que chaque euro dépensé soit un euro utile et que le potentiel humain inestimable de notre administration soit beaucoup mieux valorisé.

Dès cet été, une révision générale des politiques publiques, à l'instar de celle réalisée par le Canada au milieu des années 90, sera donc entreprise. Elle sera conduite, sous notre autorité, par le Secrétaire général de la Présidence de la République, le Directeur du cabinet du Premier ministre, le ministre du Budget, des comptes publics et de la fonction publique, le secrétaire d'Etat chargé de la Prospective et de l'évaluation des politiques publiques, ainsi que des personnalités qualifiées issues du secteur public et du secteur privé, et des parlementaires. L'objet de cette révision générale des politiques publiques sera de passer en revue, avec la collaboration, naturellement, des ministres concernés, chacune des politiques publiques et des interventions mises en œuvre par les administrations publiques, d'en évaluer les résultats et de décider des réformes nécessaires pour améliorer la qualité du service rendu aux Français, le rendre plus efficace et moins coûteux, et surtout réallouer les moyens publics des politiques inutiles ou inefficaces au profit des politiques qui sont nécessaires et que nous voulons entreprendre ou approfondir. C'est dans le cadre de cette révision générale que sera mis en œuvre l'engagement présidentiel d'embaucher un fonctionnaire pour deux partant à la retraite et que nos objectifs de finances publiques sur cinq ans seront poursuivis et atteints (réduction de la dette publique à moins de 60% du PIB, équilibre budgétaire, baisse aussi rapide que possible des prélèvements obligatoires avec l'objectif d'une réduction de quatre points sur dix ans).

Nous vous demandons de vous impliquer personnellement et sans réserve dans cet exercice qui ne saurait remettre aucunement en cause la mission que la présente lettre vous confie, ni les moyens supplémentaires dont nous souhaitons doter notre système d'enseignement supérieur et de recherche. Les premières grandes réformes issues de la révision générale des politiques publiques interviendront dès la préparation des budgets pour 2008. Nous insistons sur le fait qu'un bon ministre ne se reconnaîtra pas à la progression de ses crédits, mais à ses résultats et à sa contribution à la réalisation du projet présidentiel, y compris sur le plan financier.

Sur l'ensemble des points de cette lettre de mission, nous vous demandons de nous proposer des indicateurs de résultats dont le suivi sera conjoint. Nous souhaitons que figurent, parmi ceux-ci, l'augmentation du nombre de jeunes diplômés de l'enseignement supérieur, aussi bien dans les filières courtes que longues, l'amélioration du rang de nos établissements d'enseignement supérieur dans les classements internationaux, avec l'objectif de classer au moins deux établissements français parmi les 20 premiers et 10 parmi les 100, l'augmentation de notre effort de recherche et de développement pour atteindre 3% du PIB d'ici 2012 et l'amélioration nette de nos performances en termes de dépôt de brevets, publications scientifiques, et accueil d'étudiants, enseignants et chercheurs étrangers.

Au terme de votre mandat de ministre, notre pays devra être doté d'universités de réputation mondiale, attirant les meilleurs chercheurs et enseignants du monde entier et permettant à beaucoup plus d'étudiants de suivre une formation qualifiante de niveau supérieur, de réussir leur cursus et de trouver un emploi.

Nous ferons le point d'ici un an de l'avancement de votre mission et des inflexions qu'il convient, le cas échéant, de lui apporter.

En vous renouvelant notre confiance, nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de nos respectueux hommages.

Le président de la République
Nicolas Sarkozy

Le premier ministre
François Fillon

CHS. Les sujets peuvent être variés : risques électriques, interdiction de fumer, plan cancer, pandémie grippale...

La FSU aimerait qu'une étude plus approfondie soit menée sur ce qui est réellement abordé et surtout traité dans les différents CHS académiques et départementaux pour qu'une cohérence s'installe dans les différentes instances.

PROGRAMME ANNUEL DE PREVENTION 2007-2008

Le document a été largement amendé et étoffé en groupe de travail. Il a été adopté à l'unanimité.

1 notamment un long rappel de l'organisation et des moyens adaptés à la mise en oeuvre d'une politique de prévention a été ajouté : médecin de prévention, ACMO, CHS académiques et départementaux.

2 Il est rappelé l'obligation du document unique, comme outil d'évaluation des risques.

3 Les risques liés à l'amiante (voir ci dessus)

4 Les risques liés à l'utilisation des produits dangereux : il est rappelé aux chefs de service et d'établissement d'exercer une vigilance concernant les produits toxiques, cancérigènes ou mutagènes.

5 Accessibilité et aménagement des postes de travail des personnes handicapées :

La loi du 11 février 2005 impose une obligation de 6% d'agents handicapés dans la Fonction Publique ou à défaut de verser une contribution au FIPHFP. Celui-ci contrôle et reçoit les contributions et est tenu de les redistribuer pour aider à l'insertion des personnes handicapées.

Le FIPHFP pourra financer des aménagements de poste et les études afférentes

.La FSU a regretté les dysfonctionnements de cet organisme, et s'est inquiétée de la non-réunion des comités locaux. JM Schléret, (présent au CHS en tant que président de l'observatoire de la sécurité, mais également président du Conseil national consultatif des personnes handicapées) a également regretté cette situation..

Thierry Le Goff annonce qu'un lien financier dans le cadre d'une convention entre le FIPHFP et les gros ministères va être mis en place pour récupérer les fonds et les reverser au niveau national et départemental (par la caisse des dépôts).

Sur le site du Ministère, on trouve des informations sur les droits des personnels handicapés (carrière, retraite...) et la liste des correspondants handicapés. Une campagne d'information et de sensibilisation devrait être prévue, pour changer le regard sur le handicap.

Un point spécifique est fait par Anne Tocaben, qui a en charge la mission à l'intégration des personnels handicapés dans le cadre d'une instance unique de 5 personnes rattachée à la DGRH B (T. Le Goff).

Aujourd'hui encore le ministère n'a pas mis à jour la base de gestion des personnels et il y a un déficit du vivier de candidature des enseignants car ils ne veulent pas se déclarer handicapés. Elle veut injecter un mouvement dynamique.

Concernant le recrutement par voie contractuelle, l'objectif de 6% des IATOS est maintenu pour 2007.

Pour le recrutement par voie contractuelle des enseignants, il en est prévu 100 dans le premier degré et 100 dans le second degré.

L'Education Nationale compterait 3,31% handicapés, sa contribution serait de l'ordre de 19 millions d'€.

Beaucoup d'agents ne se déclarent pas handicapés, la mise en place difficile des MDPH n'y est sans doute pas étrangère.

Les reclassements des personnels devenus inaptes à leur fonc-

tion restent rares et insuffisants, on en compte 170 en 2005.

D'autre part le décret n°2006-555 du 17 mai 2006 modifie le code de la construction en vue d'une meilleure accessibilité des établissements recevant du public, donc des collèges et lycées, et écoles (selon leur catégorie), avec 2015 comme date butoir.

La FSU a reconnu que le recrutement majoritairement en catégorie A rendait plus difficile pour ce ministère d'atteindre les objectifs compte-tenu du retard pris en amont dans la scolarisation et la poursuite d'études longues des handicapés, mais estime que l'EN devrait prendre particulièrement à cœur l'objectif de représenter la diversité de la population. Les efforts doivent donc être amplifiés.

6 les risques psychosociaux

Il est rappelé que les chefs d'établissement doivent les prévenir. Ils peuvent avoir des conséquences graves : TMS, angoisses, dépressions, suicides.

La circulaire n°2007-047 du 27 février 2007 relative au harcèlement moral va dans le bon sens.

Nous avons souhaité que ce paragraphe soit plus développé. Cela n'a pas été possible en raison de l'absence d'un médecin conseil pendant les 6 derniers mois au ministère

Le nouveau médecin s'est engagé à y travailler.

6- Rapport d'évolution des risques professionnels au CTPM pour l'année 2006.

Demande de la part des OS de rajouter le sous effectif des médecins de prévention et les difficultés qui en découlent sur les suivi « santé » des personnels.

7 Formation

Les ACMO, membres du CHS doivent bénéficier d'une formation en matière d'hygiène et de sécurité.

Les OS demandent deux groupes de travail du CHS sur « conduites addictives et risque psychosociaux » et sur « la prévention », dès la rentrée.

INFORMATIONS DIVERSES

- Formation des membres du CCHS, le 20, 21, 22 novembre 2007 (réglementation, nouveau code du travail, comparaison organismes français et européens, accident de service et maladies professionnelles...)

- Nouveau Code du Travail : il a été rénové avec l'apparition de nouveaux risques, comme ceux liés à l'utilisation des lasers. Il a été intégré des données du code de l'environnement.

Il est désormais divisé en 8 parties. Il apparaît un article sur les CHS, une nouvelle réglementation sur les ateliers qui risquent d'avoir un impact sur le code de l'éducation avec une différenciation qui apparaît entre les ateliers en milieu scolaire et en stage en milieu professionnel.

- Projet de loi et un décret relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail dans les EPLE.

Le ministère dit avoir posé ce problème du fait du transfert des Tos aux CT.

Ce projet suscite une grande réserve de la part de la FSU, CGT, FO et UNSA. Les OS demandent une véritable concertation sur cette question.

L'administration répond qu'il est encore en consultation à l'interne et qu'ensuite elle lancera prochainement la concertation avec les fédérations syndicales. C'est encore une question ouverte, rien n'est décidé.

Les représentants FSU au CCHS

Merci de nous adresser (à E. Labaye secteur SDP/FSU) des notes succinctes avec les principaux sujets évoqués et votre analyse à l'issue des CHSD et CHSA auxquels vous participez.

Elisabeth Labaye

Commission sénatoriale sur la formation professionnelle

La FSU a pris connaissance du rapport présenté par le président de la commission sénatoriale sur la formation professionnelle, Jean-Claude Carle et son rapporteur Bernard Seillier

Elle en fera une analyse plus approfondie mais en tout état de cause la FSU partage l'idée que si chacun a droit au savoir, la Nation quant à elle est en droit de savoir où vont les fonds destinés à la formation professionnelle.

Toutefois, si l'offre de formation mérite d'être améliorée, le passage à une "logique de résultats" et à une réforme à coûts constants ne peut que conduire à l'exclusion des moins favorisés et à une pratique du moins disant de la part des responsables de formation à tous les niveaux.

La FSU se félicite en revanche de l'importance accordée par le rapport à la question centrale du pilotage du dispositif et souhaite vivement que soit retenue l'hypothèse d'un ministère chef de file

chargé de la coordination au plus niveau qui serait le ministère de l'éducation nationale.

Elle s'interroge dans ces conditions sur le maintien de la collecte des fonds de la formation par les OPCA, fussent-ils réduit en nombre.

La FSU, indépendamment des réserves qu'elle peut avoir en ce qui concerne le DIF, est favorable à sa transférabilité. Elle craint par contre que la construction d'un Compte Epargne Formation (intégrant entre autres le DIF) aille dans le sens du renforcement de l'individualisation du droit à la formation. Elle considère en effet, comme d'ailleurs les auteurs du rapport, que si le droit à la formation est en partie un droit individuel, la formation est un bien public qui doit être assuré d'une part par la loi et d'autre part via les garanties collectives en matière de relations salariales.

Communiqué FSU du 12 juillet 2007

Rencontre du secteur international de la FSU avec une délégation de Corée du Sud

Du 19 au 25 mai 2007, une délégation de la Korean Alliance against Korea-US Free Trade Agreement (KoA), formée de 282 organisations coréennes rassemblées depuis un an et demi contre l'accord de libre-échange entre leur pays et les USA est venue en France.

Composée de 25 représentants d'organisations paysannes (Korean Peasant League, Korean Women Peasants Association, Korean Dairy & Beef Farmers Association...), de syndicalistes (Korean Confederation of Trade Unions) et de militants de solidarité internationale (Veterinarian's solidarity for Public Health notamment), cette délégation s'est mobilisée à l'occasion de la réunion annuelle de l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE), compétente dans la définition des standards sanitaires susceptibles de justifier des restrictions aux accords de libre-échange.

Des **rassemblements et manifestations** ont été organisées lors de leur venue.

Les militants de la KoA souhaitaient interpeller les citoyens français et sud-coréens sur les impacts des accords de libre-échange en matière de sécurité alimentaire : l'accord commercial entre les USA et la Corée du Sud permet notamment l'importation libre de bœuf américain en Corée, sans que les garanties suffisantes quant à sa qualité sanitaire n'aient été apportées. Ces importations contribuent dans le même temps à menacer les productions locales.

La KoA a ainsi rencontré la *Confédération paysanne*, *Action Consommation* et *Food and Water Watch* autour des **problèmes de sécurité alimentaire**.

Les paysans sud-coréens redoutent que l'accord de libre-échange UE-Corée n'aggrave le processus de dégradation de la qualité des produits alimentaires vendus sur leurs marchés. Ils appellent à une surveillance et une mobilisation conjointe avec les organisations paysannes, les associations de consommateurs et les mouvements de protection de l'environnement des 25 Etats membres de l'UE.

La perspective d'une signature d'un **accord de libre-échange entre la Corée du Sud et l'UE** d'ici le début de l'année 2008 inquiète les

organisations rassemblées dans la KoA. Ils ont souhaité **rencontrer des syndicats français** (*Union syndicale Solidaires*, FSU, CGT) afin d'envisager des perspectives de mobilisation communes lors des différents temps du processus de négociation. Pour l'heure, les mandats de négociation ont été communiqués à la Commission par le Conseil fin avril, le premier round de négociation s'est tenu début mai, et le second round est prévu à Bruxelles en juillet prochain.

La FSU a rencontré la délégation le 23 mai avec Solidaires (la CGT a reçu la délégation dans un second temps).

En Europe, il y a encore trop peu de sensibilisation à ce sujet. Du fait de la crise de l'OMC, due essentiellement à ses contradictions internes, fleurissent les traités bilatéraux de libre-échange, il faut donc changer de stratégie. Il y a un début de constitution d'un front comprenant ATTAC et différentes associations. La construction syndicale doit se faire.

Il existe un réseau au niveau européen : Seattle to Brussels (S2B) auquel la FSU participe.

Les perspectives retenues:

- Rédaction d'un communiqué commun
- La coalition coréenne prépare un texte qui sera soumis à l'assemblée des mouvements sociaux du 1^{er} juin à Rostock. Ce document sera repris lors du contre-sommet du G8 (du mardi 5 au jeudi 7 juin) précédant le G8 lui-même (à partir du vendredi 8 juin).
- Essayer d'organiser une délégation France-Corée du Sud à Bruxelles associant syndicats, ONG et mouvements sociaux dans des actions de protestation mais aussi de lobby.

Un séminaire concernant les accords de libre-échange, leurs impacts et les alternatives qu'on peut leur substituer, sera proposé pendant le KSF (korean social forum) en juillet, auquel des représentants des pays voisins seront conviés.

Sophie Zafari
Dominique Giannotti

**Retrouvez les infos
sur le site web de la fsu:
<http://fsu.fr>**

imprimé par nos soins- n°ISSN: 1247-2859- N°CPPAP: 0710 S 07455—Dépôt Légal: Juillet 2007 - Prix: 0.4€
Directeur de la Publication: Gérard Aschieri
POUR L'ENSEIGNEMENT, L'ÉDUCATION, LA RECHERCHE, LA CULTURE, LA FORMATION, L'INSERTION, **Info**
3/5 rue de Metz - 75010 Paris - TEL: 0144799030 - FAX: 0148010252 - **E-Mail** : fsu.nationale@fsu.fr